

# Réponse du Centre Valais romand à la consultation sur la Politique des Générations 60+ – Stratégie santé-sociale

## Introduction

Le Centre Valais romand salue la démarche du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture visant à structurer une stratégie santé-sociale globale pour les Générations 60+. La densité du rapport provisoire témoigne d'une volonté politique affirmée de répondre aux enjeux du vieillissement démographique dans notre canton. Nous saluons l'effort important de synthèse, de concertation et d'anticipation réalisé. Nous regrettons, en revanche, que cette consultation n'ait pas été publiée sur les pages dédiées à cet effet sur le site internet de l'Etat.

Cette consultation s'inscrit dans une longue trajectoire politique. Nous rappelons ici que le Parlement des Aînés et la Commission consultative cantonale ont, dès 2008, formulé de nombreuses recommandations concrètes, dont une partie seulement a été reprise. Le projet actuel doit s'appuyer sur ces travaux pour éviter que cette stratégie ne devienne un énième exercice d'intention sans suite législative ou opérationnelle concrète. Le travail de la FVR, (notamment les actions du regretté Jean-Pierre Salamin), doit également être mieux pris en considération. M. Salamin s'est battu pour que les aînés soient d'abord envisagés comme des ressources de notre société plutôt que comme des poids. Si cela transparait dans le rapport provisoire, nous considérons que l'Etat, avec les parties prenantes, peut aller encore plus loin dans son souci d'intégration des générations à une vie active au sein de la collectivité.

## I. Un contexte démographique exigeant une réponse politique forte

Le Centre Valais romand adhère au constat et salue la contextualisation du rapport sur plus de douze pages : la population des plus de 65 ans représentera plus de 26% de la population valaisanne en 2030. Cette transition démographique doit être anticipée, et non subie. Le vieillissement entraîne des besoins accrus en soins, en accompagnement social, en logements adaptés et en mobilité. Il interroge la solidarité intergénérationnelle, la place des proches aidants et l'équité territoriale des prestations.

Or, le rapport souligne que :

- Le déficit en lits d'EMS pourrait atteindre 11% d'ici 2030.
- La demande en soins à domicile a déjà bondi de +15% entre 2022 et 2023.
- Les situations sociales complexes sont en hausse, souvent aggravées par la précarité ou la fracture numérique.

Le Centre insiste pour que les projections démographiques soient non seulement reconnues, mais intégrées de façon opérationnelle dans la planification cantonale et intercommunale, notamment dans notre demande de **masterplan** pour l'Hôpital du Valais.

## II. Une vision transversale et intégrative nécessaire

Nous soutenons le principe d'une santé intégrative, articulant prévention, participation sociale, soins et accompagnement. Il est urgent de sortir d'un modèle encore trop centré sur la médicalisation ou le cloisonnement institutionnel.

Nous saluons les axes proposés :

1. Maintien de la qualité de vie et de l'autonomie.
2. Approche intégrée santé-social.
3. Accès équitable aux prestations de qualité.

Nous recommandons :

- D'intégrer explicitement les personnes en situation de handicap ou de déficience intellectuelle vieillissantes, grandes oubliées du rapport actuel.
- De veiller à l'équité d'accès aux prestations dans toutes les régions du canton tout en permettant aux communes de s'organiser au sein des régions.
- D'aborder les thèmes avec une vision politique holistique. La politique des aînés, comme pour la jeunesse ou la famille, touche à de nombreux domaines de l'action publique.

### **III. Points à renforcer selon différents rapports des acteurs-clés**

#### **1. Nom et périmètre**

- Le titre de la stratégie pourrait être renommé « Générations 65+ » pour mieux correspondre à la réalité du passage à la retraite.

#### **2. Gouvernance locale et participation - Clarifier le rôle des communes dans la stratégie**

- Quelles sont les attentes au niveau communal, cet échelon essentiel qui peut énormément contribuer à la dimension sociale comme nous l'avons vu avec les initiatives d'Orsières ou de Leuk. Le sentiment d'avoir un rôle à jouer au sein de la communauté, notamment politique, est sûrement plus fort chez les aînés. Pour la plupart des aspects sociaux, les communes sont le premier maillage, elles sont au front.
- C'est l'autre aspect, celui de la gouvernance des soins qui méritera quelques clarifications. Le Centre Valais romand se méfie d'une centralisation et d'une standardisation trop lourdes, avec des échelons intermédiaires cantonalisés. Notre parti prône la subsidiarité. Ici, cela signifie permettre au maximum aux communes de s'organiser au sein de leurs régions pour mettre en place une véritable gouvernance participative intégrant les prestataires (EMS, CMS, handicap).

#### **3. Équité des standards**

- Le rapport pose que les standards de qualité et les outils informatiques soient un socle pour un système de soins intégré. Le Centre Valais romand se méfie toujours du surplus de travail inutile que la volonté de standardisation et le souci de contrôle peuvent générer. L'informatique n'échappe malheureusement pas à la règle. Nous pensons qu'il

faut procéder déjà à un état des lieux des standards et des outils utilisés par les différents acteurs et avec une approche se basant sur les capacités en ressource humaine et le rapport coût/bénéfice des bonnes pratiques.

#### **4. Valorisation du rôle des EMS**

- Dans ce sens, le rôle des EMS CMS peut être appelé à évoluer. Utiliser les EMS CMS comme relais territoriaux de la stratégie santé-sociale, y compris en fin de vie et en soins palliatifs, dans un souci de coordination régionale, semble une approche possible.

#### **5. Logement et mobilité**

- Le thème du logement des aînés doit être intégré dans une réflexion globale sur la pénurie de logements dans notre canton. A l'instar du Groupement Suisse Pour les Populations des Régions de Montagne (SAB), le Centre Valais romand considère que notre canton et nos communes doivent se doter rapidement d'une politique du logement capable d'explorer de nouvelles pistes pour la construction de logement d'utilité publique et d'envisager à promouvoir le modèle des coopératives d'habitation.
- Il faut également intégrer explicitement la problématique du handicap dans les politiques de logement et de mobilité. La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) constitue un cadre juridique structurant, notamment en matière de participation, de logement, et de non-discrimination.
- Concernant la mobilité, les initiatives du Centre Valais romand pour la jeunesse (Abo Région) peuvent peut-être aussi être étendues aux aînés.

#### **7. Ressources humaines et bénévolat**

- Les études sur la société de longue vie montrent que nos aînés sont en bonne forme et vivent de plus en plus longtemps. Cela étant, il est important de considérer les seniors comme des personnes ressources à mobiliser pour notre canton. On pense ici à la transmission des savoirs et au soutien qu'ils apportent souvent comme proches-aidant.
- Ce bénévolat mériterait d'être mieux structuré et mieux reconnu. On pense ici à des formations pour les aînés, par les aînés et d'éventuels allègements fiscaux pour ceux qui donnent de leur temps pour la société.

#### **8. Régionalisation de la mise en œuvre**

- Nous l'avons dit, notre parti est attaché à la subsidiarité et considère comme souhaitable d'attribuer le plus possible les mandats de la mise en œuvre de cette politique à l'échelle régionale ou communale.
- De ce fait, nous pensons qu'il est préférable de renforcer les structures locales existantes au lieu de trop centraliser dans un organe comme le SECOS.

#### **9. Coordination des services cantonaux**

- Nous considérons également que des améliorations sont possible pour harmoniser et mutualiser les ressources entre le Service de la santé publique et celui de l'action sociale.

- La complexité des tâches, liée aux besoins toujours plus importants engendrés par le vieillissement de la population, nécessite davantage de professionnalisme et de temps à consacrer aux aînés. Le dossier électronique du patient et le plan de médication partagé deviendront indispensables.
- La pénurie de personnel soignant et médical (surtout de premier recours) est préoccupante car encore pire en Valais qu'en Suisse. Cependant l'intention de recruter davantage de bénévoles est à double tranchant car il privera peut-être certaines personnes d'un travail rémunéré.

## 10. Financement

Le financement de cette politique sera bien entendu au cœur des débats. Notez déjà que nous sommes pour le moins surpris, voir choqués, par l'idée d'introduire une participation des assurés aux coûts des soins à domicile pour garantir le financement des prestations alors que l'augmentation des frais de santé due à l'accroissement des besoins d'assistance et de soins va entraîner des difficultés financières supplémentaires et amener de plus en plus d'aînés en situation de précarité.

## IV. Recommandations politiques du Centre Valais romand

1. Clarifier la stratégie législative : nouvelle loi ou révision ?
2. Soutenir les proches aidants par des aides, du répit et un accompagnement administratif.
3. Valoriser le bénévolat tout en préservant les emplois professionnels.
4. Adapter l'offre de logement aux différents besoins et définir une véritable politique du logement à l'attention des communes.
5. Favoriser l'inclusion sociale et l'accès à la vie culturelle, citoyenne et sportive.
6. Soutenir les communes avec des moyens, une coordination et une ingénierie cantonale claire.

## Conclusion

Le Centre Valais romand salue une politique ambitieuse et déclare son soutien aux grandes orientations proposées. Cependant, des clarifications, des engagements financiers et des arbitrages politiques sont désormais nécessaires.

Nous appelons à faire des Générations 60+ des acteurs à part entière de la société et non des objets de politiques sectorielles.

Nous affirmons également notre volonté de participer activement aux prochaines étapes de cette stratégie, y compris dans le cadre de la future commission extra-parlementaire annoncée.